

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT R-2026-211-1

AVIS est donné que le règlement R-2026-211-1 intitulé « **Règlement modifiant le Règlement R-2025-211 sur les tarifs pour l'année 2026** » a été adopté par le Conseil municipal de Dollard-des-Ormeaux à une séance tenue le 7 juillet 2026.

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau de la greffière au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, Québec, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture.

Le règlement R-2026-211-1 entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 8 juillet 2026.

NANCY GAGNON, greffière adjointe